



## Pièces à joindre à votre demande :

- > les justificatifs de vos ressources des 3 mois précédant la demande
- > votre dernier avis d'imposition
- > un relevé de capitaux placés ou un état de situation de tous vos comptes bancaires au 1<sup>er</sup> janvier
- > la prescription médicale
- > un devis ou une facture acquittée ou non acquittée
- > une attestation de votre mutuelle précisant le montant de sa participation

**Afin de vous satisfaire dans les meilleurs délais, vous êtes invité à retourner ce document par la poste à votre Caisse primaire d'assurance maladie ou à le déposer dans l'un de ses accueils.**

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Loire-Atlantique**

**Service solidarité et accès aux soins**

9, rue Gaëtan-Rondeau - 44958 Nantes Cedex 9

Tél. : 36 46

*(prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile)*

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

**Une non réponse de votre part entraînerait un classement sans suite**

La présente déclaration n'exclut pas dans certains cas, une évaluation sociale.

**Si cette demande est acceptée**, vous en serez informé par courrier et recevrez selon le mode de paiement habituel, la somme qui vous a été allouée par la Commission d'action sanitaire et sociale. Cependant, l'attribution des aides exceptionnelles et des prestations supplémentaires étant essentiellement facultative, vous ne pourrez pas contester le montant des prestations accordées.

**En cas de refus** de la Commission compétente, une notification vous sera adressée. S'agissant de prestations extra-légales, l'assuré n'est pas fondé à faire appel devant quelque juridiction que ce soit. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de faux, de fraudes ou de fausses déclarations (*articles L 114.13 du code de la Sécurité sociale et 441.1 du code pénal*).